



2017 MISE A DISPOSITION des protocoles médicaux du CHU de Rennes : filière obstétricale
Ces protocoles mis à disposition des partenaires du réseau périnatal 35 sont fournis à titre indicatif, ils n'ont pas été validés par la direction du réseau et à ce titre n'engagent pas sa responsabilité. Les textes sont relayés *in extenso*, ils ne peuvent en aucun cas être modifiés ni diffusés hors contexte.

CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE DE RENNES
Département d'Obstétrique, Gynécologie et Médecine de la Reproduction

Professeur P. POULAIN

oooo

CREATION	PROTOCOLE GHR BLOC SDC	MISE A JOUR
4/12/95	MAP page 1/1	Mai 2017

BILAN A L'ENTREE

- **NFP, TP, TCA, Fibrinogène**
- Vérification des sérologies à l'entrée, carte de groupe (2 déterminations, cf note d'information EFS) et agglutinines.
- Protocole allaitement maternel
- **ECBU (si bandelette +), albuminurie**
- **PV sur culturette** (Strepto B et autres bactéries), pas de recherche endocervicale sauf indication spécifique (cervicite, MST, etc...)
- **Échographie** (LA, biométries, MAF, placenta, présentation, **col = longueur et aspect orifice interne**).

TRAITEMENTS

1-TOCOLYSE au moins 48 heures pour permettre le CELESTENE

- **1^{ère} intention ADALATE LP 20 mg per os 1 cp à renouveler 1 fois à 30 mn** puis débiter au minimum 8h après, traitement par **ADALATE LP 20 mg**, en 3 prises, 60 mg par jour, surveillance TA, pouls
- **Si échec, ou transfert sous traitement IV : TRACTOCILE IV pendant 24 heures** (voire 48 heures si nécessaire ; en règle fin de perfusion plutôt le matin)
en cas d'efficacité, ne pas faire de relais par Adalate.
- **IL N'EST PAS RECOMMANDE D'ASSOCIER ADALATE et TRACTOCILE**
-

2-CORTICOTHERAPIE (pas de CI sauf indication d'une extraction foetale urgente)

- **CELESTENE CHRONODOSE ® 1 injection 12 mg IM (2 ampoules de 6 mg), effectuée en urgence**, à l'arrivée dans le service, répétée 1 fois à 24h (si possible le matin). Répétition d'une 2^{ème} cure sur avis médical séniorisé. **Célestene par voie IV si troubles de la coagulation ou anticoagulation efficace**



2017 MISE A DISPOSITION des protocoles médicaux du CHU de Rennes : filière obstétricale

Ces protocoles mis à disposition des partenaires du réseau périnatal 35 sont fournis à titre indicatif, ils n'ont pas été validés par la direction du réseau et à ce titre n'engagent pas sa responsabilité. Les textes sont relayés *in extenso*, ils ne peuvent en aucun cas être modifiés ni diffusés hors contexte.

3-SULFATE DE MAGNESIUM si terme < 32 SA

- Neuroprotection fœtale quand risque accouchement avant 32 SA élevé
- Sulfate de magnésium 1g/h en IV (soit 8 ml/h) pdt 12 à 24 h